

Amicale Castelroussine de Motos et Vélos anciens



BULLETIN D'ENGAGEMENT

Si plusieurs véhicules sont engagés, veuillez remplir une feuille par véhicule

NOM : PRENOM : Né(e) le
ADRESSE :
LOCALITE : Code Postal :
Téléphone : Email :
PERMIS DE CONDUIRE N° : Catégorie :
ASSURANCE : N° de contrat :

Participera à la **41ème RANDONNEE DE MOTOS ANCIENNES le 1^{er} juin 2025** au départ de :

Chemin des cours SASSIERGES-SAINT-GERMAIN 36120

MARQUE..... TYPE..... Année de construction.....
CYLINDREE..... ENTRAÎNEMENT : chaîne, courroie, cardan (*)
Solo, side-car (*) PARTICULARITES.....
(*): rayer les mentions inutiles

FRAIS DE PARTICIPATION

35€ par pilote non adhérent au club.....35 x.....=€
30€ par pilote adhérent au club30 x=.....€
30€ par passager.....30x.....= €

A RETOURNER IMPERATIVEMENT
accompagné de votre REGLEMENT (à l'ordre de ACMVA) AU PLUS TARD
LE 23 mai 2025

à [Michel Touzet 27 rue joseph BARA 36000 Châteauroux](mailto:mipa.touzet@orange.fr)
tél : 0675259449
[email mipa.touzet@orange.fr](mailto:mipa.touzet@orange.fr)

Par le fait de la signature de son engagement, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours à l'encontre des organisateurs pour les faits dus au déroulement de la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les infractions aux lois régissant la circulation des véhicules à moteur (carte grise, état mécanique, code de la route, assurance, aptitude à la conduite,...)

Je joins à mon inscription la somme de par chèque à l'ordre de ACMVA.
LU et APPROUVE

A Le.....2025
Signature

Amicale Castelroussine de Motos et Vélos anciens



Chers amis motocyclistes,

Nous avons le plaisir de vous informer que la 41ème RANDONNÉE TOURISTIQUE DE MOTOS ANCIENNES aura lieu le dimanche 1er juin 2025 au départ de Sassierges-Saint-Germain 36120. Le stationnement se fera sur le parking de l'ancienne carrosserie HERAULT. Cette sortie est réservée aux motos, scooters et side-cars fabriqués avant 1965 ou d'exception. Les machines récentes seront réservées à la circulation.

ATTENTION : nous limitons la sortie à 60 motos, seuls seront admis les premiers inscrits.

ACCUEIL des participants à partir de 7h45.

DEPART à **8h45 précises** pour un circuit d'environ 130 km avec halte casse-croûte. La moyenne est fixée à 45 km/h, ce n'est pas une compétition, aucun classement n'est effectué.

Les motos devront être dans le meilleur état de présentation possible (esthétique et surtout mécanique) et assurées, permis de conduire en règle indispensable. Faut-il rappeler que le port du casque et le respect du code de la route sont impératifs ?

L'organisation attire votre attention sur le fait que lors du rallye les participants s'engagent à respecter le règlement en vigueur concernant le TAUX d'ALCOOLEMIE.

L'organisation ne saurait être tenue responsable des dégâts survenus aux véhicules.

L'inscription des participants devra parvenir IMPERATIVEMENT avant le 23 MAI 2025 ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT. Les retardataires ne seront pas admis, une confirmation d'inscription vous sera retournée, précisez bien une adresse mail.

Prévoir le plein d'essence, les stations se font très rares, il n'y en a pas à proximité du départ !

A bientôt à tous.
Le président
Michel Touzet